

CONSTAT

Rhône-Alpes est la première région française dans l'industrie chimique. Elle produit une vaste gamme de substances indispensables à d'autres secteurs industriels et à la société dans son ensemble.

Ses effectifs ont diminué de 15 % en dix ans. En 2005, cette branche d'activité rassemblait 26 000 postes dont 25 % dans le secteur de la R&D.

La chimie en Rhône-Alpes, c'est 400 établissements (88 % ont moins de 250 salariés et 55 % moins de 50 salariés). Les principaux groupes chimiques en Rhône-Alpes sont RHODIA, BAYER, ARKEMA, BASF, CIBA et SANOFI-AVENTIS.

CONTEXTE

La multiplication des cessions et autres fusions acquisitions ces dernières années, a vu une prise de contrôle progressive de l'industrie chimique par des financiers ou des fonds de pensions anglo-saxons. Avec notamment le démantèlement des spécialités chimiques de RHONE-POULENC (Rhodia), de TOTAL (Arkema) ou de BAYER (Lanxess), notre région voit ainsi son savoir faire technologique et sa maîtrise des risques industriels se dégrader.

Dans l'industrie chimique en Rhône-Alpes, la logique financière a pris le pas sur un véritable développement industriel et territorial (nettement plus respectueux de la sécurité et de l'environnement). La fermeture du site POLIMERI EUROPA de Champagnier le démontre, car elle déstabilise la "filiale chlore" du sud grenoblois, notamment sur les sites de Pont de Claix (Rhodia) et de Jarrie (Arkema).

Mais personne n'y prête attention : certains invoquent toujours la fatalité lorsque des accidents majeurs surviennent à TOULOUSE... d'autres persistent encore à nier la part prépondérante que prennent les transports dans la pollution de l'air...

CONSEQUENCES

Confrontée à la logique financière de court terme et à un tapage médiatico-politique accusant la chimie d'être responsable de tous les maux, l'UIC (Union des Industries Chimiques) Rhône-Alpes est incapable d'apporter d'autres réponses que de réduire ses effectifs et ses budgets de R&D, voire de se désengager de la formation professionnelle.

Sur le territoire régional, les travailleurs de la chimie et leurs familles vivent l'entrée dans le deuxième millénaire comme une succession de plans de licenciements, de cessions ou de fermetures de sites, de délocalisations ou d'externalisation d'activités. Il est difficile dans ces conditions de convaincre les jeunes générations que la chimie peut encore leur offrir des métiers d'avenir en Rhône-Alpes !

Le 17 novembre 2005, le Parlement européen a adopté en première lecture le projet de réforme de la législation européenne sur les produits chimiques dénommé REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals). Ce règlement devrait provoquer un changement radical dans la prévention des risques professionnels liés à la fabrication, au transport et à la manipulation de substances chimiques car il tire les leçons de quarante ans de discussions.

Lorsqu'un industriel lançait un nouveau produit, il n'avait pas l'obligation de publier les effets potentiellement toxiques de sa production. C'est seulement une fois ces effets constatés (maladies professionnelles reconnues, toxicité avérée) que les pouvoirs publics pouvaient intervenir. Compte tenu des temps de latence de certaines maladies, de nombreuses années pouvaient s'écouler avant que la toxicité du produit soit avérée, voire le produit interdit.

Producteurs, importateurs, fournisseurs et utilisateurs auront pour tâche de fournir toutes les informations. Novation importante, il reviendra aux industriels de prouver l'innocuité de l'utilisation prévue d'une substance chimique. La charge de la preuve sera donc inversée par rapport au système actuel qui impose aux pouvoirs publics de prouver la dangerosité d'un produit. Outre l'industrie chimique, directement concernée, cette mesure touche de nombreux secteurs utilisateurs de substances, comme le bâtiment, le travail du bois, la métallurgie, le textile, l'agriculture...

Pourquoi un règlement ?

A la différence d'une directive, il s'appliquera directement dans les 25 États membres dès son entrée en vigueur, qui devrait se situer, en fonction du processus de décision européen, vers l'été 2006. Sur les 100 000 produits synthétisés, REACH sera déjà applicable

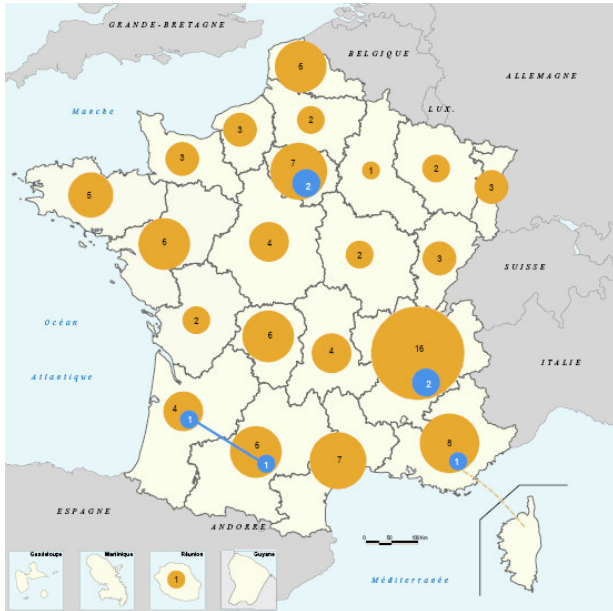
à 30 000 substances produites en quantité supérieure à une tonne. Il en ira de même des produits importés. Pour ces derniers, le règlement ne concernera que les produits finis. Mais **les lobbies industriels s'y opposent** et tenteraient encore d'obtenir des allègements !

Les substances existantes ainsi que les nouvelles seront enregistrées au sein d'un nouvel organisme qui sera basé à Helsinki (Finlande), l'Agence européenne des substances chimiques. Celle-ci sera également chargée d'instruire les dossiers pour la Commission, qui donnera ou non l'autorisation de production et interdira les substances dont les risques sont estimés inacceptables. Dans les trois ans, les dossiers devraient être déposés pour les tonnages les plus importants, dans les dix à douze ans pour les autres.

Pour la CFDT, REACH s'inscrit pleinement dans la dynamique de la stratégie de Lisbonne. Nous souhaitons en effet, que Rhône-Alpes puisse mettre en oeuvre une amélioration régulière des performances de son industrie chimique dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Nous sommes conscients des enjeux sociaux, économiques, juridiques et politiques de ces nouvelles dispositions, notamment pour les PME/TPE. Mais il serait inacceptable que l'UIC utilise REACH pour opposer l'emploi régional à la santé publique. Les exemples de l'amiante ou des éthers de glycol nous le démontrent. REACH est au contraire un atout pour Rhône-Alpes, car la recherche et l'innovation devront être renforcées pour que des produits de substitution moins nocifs soient trouvés. L'Europe doit être exemplaire et ne pas céder aux différents lobbyings. La CFDT, avec la Confédération européenne des syndicats et la Fédération européenne de la chimie, poursuivra sa démarche pour que REACH devienne rapidement opérationnel.

POLES DE COMPETITIVITE

L'appel à projets a été lancé en novembre 2004 par le Premier Ministre. Il visait à identifier les pôles de compétitivité potentiels et à aider les entreprises, centres de recherche et de formation à structurer leurs partenariats.

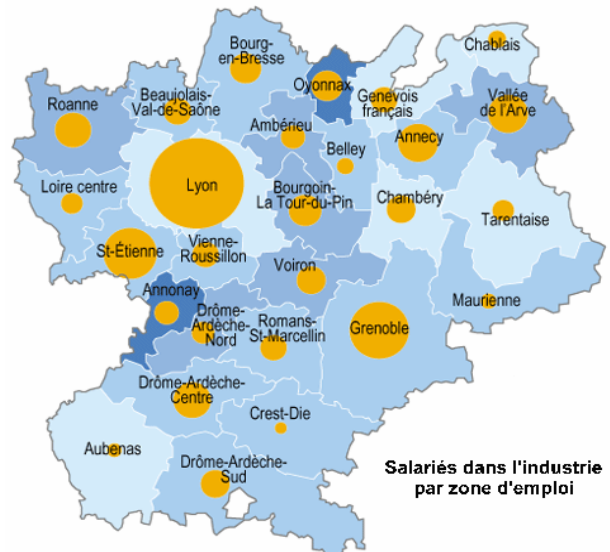


Parmi les 105 candidatures recueillies au printemps 2005, 67 pôles de compétitivité ont été labellisés le 12 juillet 2005 dont 6 projets mondiaux et 9 projets à vocation mondiale. L'enveloppe totale dédiée au financement de ces pôles a été portée à un minimum de 1,5 milliard d'euros sur trois ans.

En décrochant une labellisation de 80 % de ses projets, Rhône-Alpes est en tête de ce processus. Avec 15 pôles labellisés, dont 2 internationaux sur 6 (Biopôle et Minalogic) et un qui a vocation à le devenir (Chimie Environnement), notre région est la première en France devant la région Ile de France. Le pôle « Chimie Environnement Lyon Rhône-Alpes » est un projet de coopération ayant pour vocation d'évoluer vers une chimie d'avant-garde sur les éco-technologies. Douze projets viennent d'être lancés à l'horizon 2010, avec un budget de 400 millions d'euros d'investissements et près de 1 000 emplois temps pleins en R&D.

Parce qu'elle a demandé le 6 avril 2004 au Premier Ministre de réunir le groupe stratégique sur l'avenir de la chimie en France, et parce qu'elle agit au sein du CESR (Conseil Economique et Social Régional) du Conseil Régional ou du Conseil Général de l'Isère sur la chimie Rhône-Alpes, la CFDT a certainement contribué à obtenir la labellisation du pôle « Chimie Environnement Lyon Rhône-Alpes ».

Cependant, nous considérons, non seulement que les moyens attribués à ce pôle ne correspondent pas aux objectifs affichés, mais qu'il est pour le moins curieux que les salariés de la chimie Rhône-Alpes n'y soient pas associés...

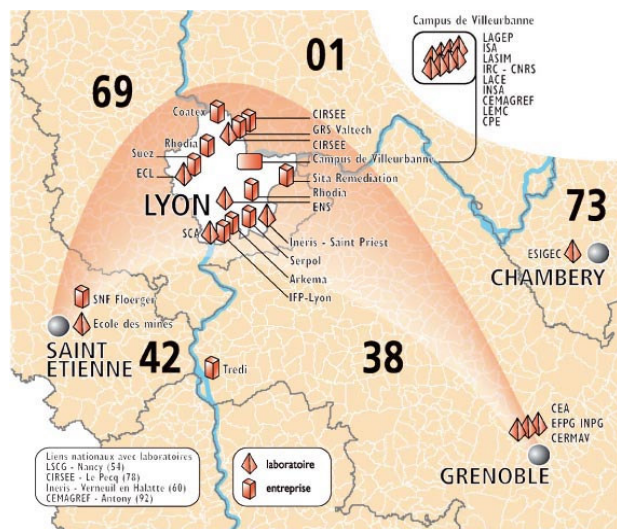


Les pôles de compétitivité sont issus de la stratégie de Lisbonne. Ils doivent permettre aux régions européennes de se doter de secteurs de pointe concurrentiels pour faire face à la mondialisation. Il serait inacceptable que le patronat tente à nouveau de tourner le dos à l'intérêt général, pour mieux capter les aides et les exonérations fiscales afin de financer ses plans sociaux ! Le cas dramatique du textile est emblématique de ce type de fonctionnement. Tous les acteurs doivent agir pour que les pôles de compétitivité soient des moteurs de croissance et d'emplois. La CFDT s'y engage.

SOLUTIONS

L'ambition de la CFDT est de contribuer à replacer au cœur de Rhône-Alpes une véritable stratégie industrielle en faveur d'une « chimie verte » respectueuse de l'environnement, de la santé publique et qui éradique ce fléau social que représente le chômage.

Entre la recherche universitaire et les entreprises, une cartographie précise doit être réalisée sur les compétences déjà existantes dans les laboratoires de Rhône-Alpes. Sans oublier le rôle prépondérant que doivent jouer demain les structures de formations initiale et continue en Rhône-Alpes, pour renouveler les compétences et maîtriser les risques industriels.



Si on laisse le pôle « Chimie Environnement Lyon Rhône-Alpes » être piloté par des professionnels de la restructuration comme RHODIA, ARKEMA, IFP ou SUEZ, on ne fera que reproduire les schémas de la pensée unique et de la finance internationale.

La CFDT a d'autres arguments à faire valoir que celui de redorer l'image de groupes qui cassent l'emploi et les outils industriels depuis de nombreuses années :

- ▶ Qui peut croire que délocaliser fait chuter les coûts de main d'œuvre, alors que la masse salariale dans l'industrie chimique ne représente que 10 à 15 % des coûts fixes ?
- ▶ Est-il possible d'assurer pleinement la sécurité des installations chimiques avec un sous effectif permanent ou avec du personnel en contrats précaires ?
- ▶ Comment peut-on raisonnablement penser que les coûts de l'énergie et des matières premières ne vont pas augmenter à l'avenir ? Et comment pourraient-ils être moins élevés en Asie ou en Amérique du Sud, que dans la région Rhône-Alpes ?
- ▶ N'est-il pas illusoire de spéculer uniquement sur le progrès technologique pour maintenir la compétitivité des entreprises ?

Pour la CFDT Rhône-Alpes, cela passe par une réflexion sur la chimie et l'environnement dans laquelle les organisations syndicales doivent être associées ou impliquées !



Ce que revendique la CFDT :

1. Des investissements en recherche conséquents.
2. Trouver des solutions innovantes.
3. Une amélioration des conditions de fabrication, de transport, de vente et de manipulation des nouveaux produits.
4. Une chimie en toute sécurité pour les travailleurs et les riverains.
5. Développer l'emploi dans le secteur de la chimie.